



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 16
Mercredi 26 avril 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 24 avril 2023

Office des ponts et chaussées



Court

Administration municipale

Modification des horaires d'ouverture des guichets

À partir du 1^{er} mai 2023, les guichets de l'administration municipale seront ouverts aux horaires suivants:

Lundi
10 h 30 - 12 h
15 h 30 - 18 h

Mardi
10 h 30 - 12 h
15 h 30 - 17 h

Mercredi
10 h 30 - 12 h

Jeu
10 h 30 - 12 h
15 h 30 - 17 h

Vendredi
10 h 30 - 12 h

Changements par rapport à la situation actuelle:

- Les guichets seront fermés les mercredis après-midis au lieu des lundis après-midis;
- Les lundis après-midis, les guichets seront ouverts de 15 h 30 à 18 h;
- Les mardis après-midis, les guichets ne seront plus ouverts jusqu'à 18 h 30 mais jusqu'à 17 h.

Remarque importante: les personnes n'étant pas en mesure de se présenter durant les nouvelles heures d'ouverture pourront toujours solliciter un rendez-vous hors des nouveaux horaires.

Court, le 19 avril 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Mise à banc des champs

Dès le 1^{er} avril 2023, les champs et terrains sont à nouveau mis à ban. Il est interdit d'y entrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles ou de s'y balader à cheval.

Court, le 26 avril 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérants: Audrey et Jérôme Ganguin, Rue Albert Gobat 1, 2746 Crémises

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Pedrocchi Julien, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 724, au lieu-dit « Les Planches 173 », commune de Crémises

Projet: Agrandissement de la maison d'habitation sur son côté Ouest.

Installation de deux poêles à bois intérieur (1x sous-sol, 1x rez-de-chaussée) avec même canal de cheminée extérieur en toiture Sud-Ouest. Agrandissement de la place de parc en pavés filtrants, Sud-Est.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: H (habitation)

Dérogations: art. 19 & 24 RAC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 19 avril 2023

Secrétariat communal

Poste de police mobile

La police cantonale bernoise a le souhait d'assurer une présence visible au sein de la population de la région et propose un poste de police mobile.

Sous la forme d'un bus aménagé en bureau d'accueil, le poste mobile permet aux agents d'aller au plus près des citoyens et de leur offrir diverses prestations administratives. Il sera aussi possible pour les citoyens de venir poser toutes leurs questions et d'obtenir des renseignements utiles.

Les policiers effectuent également des patrouilles à pied ou à vélo.

Ce projet est prêt à être mis en place, à la fréquence d'une fois par mois, de 15h à 17h.

Le véhicule sera stationné sur la place de la halle de gymnastique.

Les dates jusqu'en septembre 2023 sont les suivantes:

- 18.05.23
- 15.06.23
- 13.07.23
- 10.08.23
- 07.09.23

Crémises, le 26 avril 2023

Le Conseil communal



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 6: Front. JU/BE - Roches - Moutier - Sonceboz - Péry / Bienne)

Commune: Moutier

430.10408 / Moutier, Assainissement pont des mineurs

Tronçon: Moutier - Court (Gorges de Court), depuis la sortie Moutier, direction Court (bâtiment Quartier de la Verrerie 81), jusqu'à l'entrée Court, direction Moutier (giratoire N16 non compris).

Durée: Du lundi 8 mai à 7h au vendredi 28 juillet à 17h

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Perrefitte - Souboz - Bellelay - Saicourt - Reconvilier et vice versa.

Restrictions: Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif de la mesure: Travaux de béton armé et de génie civil.

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de béton armé étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.



Fmeture du secrétariat

En raison d'un cours à l'extérieur, le secrétariat sera fermé mercredi 26 avril 2023.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 19 avril 2023

Le secrétariat municipal

Plant. et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées cidessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 30 mai 2023.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 15 mars 2023

Le Conseil municipal

Poste de police mobile

La Police cantonale bernoise lance un projet de poste de police mobile afin de gagner en proximité avec la population.

Ce poste mobile sillonnera la région du Jura bernois. Durant les six prochains mois, ce bus multiusages sera stationné deux heures par mois dans huit communes.

Les policiers effectueront également des patrouilles à pied ou à vélo.

Le véhicule sera présent pour la première fois à Grandval le mercredi 26 avril 2023 et sera stationné sur la place du bus scolaire.

Les dates jusqu'en septembre 2023 sont les suivantes:

- 26.04.2023
- 24.05.2023
- 21.06.2023
- 19.07.2023
- 16.08.2023
- 13.09.2023

Durant ces dates, nous prions les citoyens de ne pas stationner sur les places de parc de l'administration. Les jeunes fréquentant les cours de musique du mercredi après-midi devront être déposés sur la place de la déchetterie. Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 19 avril 2023

Le Conseil municipal



Information communale

Activation de la nouvelle période bons de garde - kiBon

Tous les parents du village de Loveresse peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil **pour l'année scolaire 2023/2024**.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la commune mixte de Loveresse avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard (**pour que la demande soit validée avant la fermeture estivale, veuillez la déposer avant le 14 juillet au plus tard**).

Veuillez si possible remplir la déclaration d'impôt avant de saisir les informations concernant votre situation financière. Vous pourrez en effet reprendre toutes les données nécessaires de la déclaration et les utiliser comme justificatifs dans la rubrique « Documents ».

De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille.

Loveresse, le 26 avril 2023

Administration communale

Information communale

Abo Sports 2023 Tramelan (piscine-patinoire)

La piscine de Tramelan ouvrira ses portes le **jeudi 18 mai 2023**. L'exécutif de Loveresse a décidé de favoriser la pratique du sport des habitants de la commune en renouvelant sa participation financière sur le coût de l'abonnement de saison pour la fréquentation de la piscine et de la patinoire de Tramelan. Les habitants de Loveresse auront la possibilité d'acquiescer l'Abo Sports combiné aux mêmes conditions que celles offertes aux habitants de Tramelan. Les citoyens pourront venir acheter leur abonnement directement au bureau communal, **entre le 8 mai et le 12 mai 2023**, dernier délai au tarif suivant:

- Adulte Fr. 75.-
- Couple Fr. 130.-
- AVS, Apprentis, étudiants Fr. 40.-
- Enfant (écolier) Fr. 10.-
- 3^e enfant scolarisé gratuit

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Ouverture du bureau communal: mardis et jeudis de 17 h à 19 h.

Loveresse, le 18 avril 2023

Conseil communal



Avis de construction

Requérant: Loffredo Adriano, Rue de Chalière 72, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2374, Rue de Chalière 72

Projet: Remplacement de la barrière actuelle en bois par une barrière en treillis métallique de hauteur 1.50 mètre

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Rumo Claude, Champ-Faudin 29, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1504, Champ-Faudin 29

Projet: Aménagement de deux places de parc

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 avril 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Service des travaux publics, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: sd ingénierie jura SA, Rue de l'Hôtel-de-Ville 12, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 472, au lieu-dit: « Quartier de la Verrerie 55 », commune de Moutier.

Projet: démolition des remises 55a et 55b, construction d'un dépôt non chauffé pour le Service des travaux publics, aménagement de deux places de stationnement et plantation d'arbres.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 avril 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Chancellerie municipale

Votation communale du 12 mars 2023

Lors de sa séance du 18 avril 2023, le Conseil municipal a validé le résultat de la votation communale du 12 mars 2023. Le budget communal 2023 a été refusé, par le Corps électoral, par 1'174 voix contre 753.

Electrices et électeurs inscrits: 4'360

Cartes de légitimation valables: 1'950

Bulletin valables: 1'927

Nombre de « OUI »: 753

Nombre de « NON »: 1'174

Moutier, le 19 avril 2023

Conseil municipal

Municipalité de Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours les postes suivants:

deux aides-concierges remplaçant(e)s, sur appel, au service des Infrastructures.

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch

Délai de réception des postulations: **vendredi 12 mai 2023**

Moutier, le 19 avril 2023

Conseil municipal

Fête du travail du 1^{er} mai 2023 – ramassage des déchets

Lundi 1^{er} mai 2023: pas de ramassage (Fête du travail)

Mardi 2 mai 2023: ramassage des ordures, 1^{er} quartier

Mercredi 3 mai 2023: ramassage des ordures, 2^e quartier

Jeudi 4 mai 2023:

- ramassage des encombrants, 1^{er} quartier
- ramassage de de la ferraille dans toute la Ville
- collecte déchets inertes au dépôt de la Voirie
- «Tournée Verte», 1^{er} quartier

Vendredi 5 mai 2023: «Tournée Verte» 2^e quartier

Nous vous rappelons que les ramassages se font dès 7h du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est rappelé aussi que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2 - 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier, le 26 avril 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Société de tir de Champoz

Tirs obligatoires et Tir en campagne 2023

Nous informons la population que les Tirs obligatoires organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes:

- Mercredi 3 mai de 18h30 à 20h
- Samedi 17 juin de 9h30 à 11h
- Mercredi 23 août de 18h30 à 19h30

Tir en campagne à Court

- Vendredi 2 juin de 18h à 20h
- Samedi 3 juin de 15h à 18h
- Dimanche 4 juin de 9h à 12h

De plus, nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir, de 18h à 19h30. Les tireurs de Moutier sont les bienvenus. Le stand sera fermé du 12 juillet au 8 août 2023.

Moutier, le 20 avril 2023

Municipalité de Moutier



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Requérants: M^{me} et M. Beuchat Véronique et Frauenknecht Alain, Rouges Champs 102, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée placée au nord du bâtiment Rouges Champs 102 sur parcelle N° 678.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 19 mai 2023** au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 19 avril 2023

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Compost

Du compost Celtor est mis gratuitement à disposition de la population, à l'emplacement habituel situé à l'ouest de la halle de gymnastique.

Perrefitte, le 26 avril 2023

Le Conseil municipal

Votation communale du 12 mars 2023

Validation des résultats

Lors de la votation communale du 12 mars 2023, le corps électoral de Perrefitte a refusé l'objet suivant:

- Le principe de création d'un site scolaire pour l'enseignement au degré secondaire 1 dans le Grand Val par 64 oui et 119 non (2 blancs)

Dans le délai de 30 jours, aucun recours n'a été formé contre la validité de cette votation.

Le Conseil municipal a donc, lors de sa séance du 20 avril 2023, validé les résultats de ladite votation.

Ce résultat est donc définitif et doit, en application de l'article 33 de la loi sur les droits politiques, être publié dans la feuille officielle d'avis.

Un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, contre la décision de validation des résultats dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Perrefitte, le 26 avril 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Ecole secondaire de la Courtine

Suite à la démission de M. Laurent Bandelier pour la fin de l'année scolaire 2022/2023, la Commune de Petit-Val met au concours un poste de membre de la commission scolaire du syndicat de l'école secondaire de La Courtine.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 15 mai 2023.

Souboz, le 26 avril 2023

Conseil communal

Demande de bons de garde pour la période 2023/2024

Dès à présent, les parents domiciliés à Petit-Val peuvent solliciter des bons de garde pour les places

en crèche ou en famille d'accueil pour l'année 2023/24.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Petit-Val avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2023, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2023 au plus tard.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gsi.be.ch (famille et société) ou auprès de M^{me} Schranz à l'administration communale (le mardi) 032 484 94 70.

Souboz, le 26 avril 2023

Conseil communal

OED Office des eaux et des déchets – Section eaux souterraines et sites pollués

Zones de protection des eaux souterraines

Commune: Commune mixte de Petit-Val

Projet: Délimitation des zones de protection des eaux souterraines pour la Source de la Combe du Pichoux

Requérante: Commune mixte de Petit-Val

Auteur du projet: MFR Géologie-Géotechnique SA, Rue Fritz-Oppliger 7, 2504 Bienne

Bases légales: Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24.01.1991, art. 20;

Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28.10.1998, annexe 4;

Loi cantonale sur l'alimentation en eau (LAEE) du 11.11.1996, art. 20 et 22

Mise à l'enquête: Le dossier, incluant le plan et le règlement des zones de protection des eaux souterraines ainsi que le rapport hydrogéologique, peut être consulté par le public pendant 30 jours à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz. La mise à l'enquête débute le 27 avril 2023 et dure jusqu'au 26 mai 2023.

Oppositions: Les oppositions des propriétaires fonciers à la délimitation des zones de protection ou aux dispositions du règlement s'y rapportant doivent être déposées par écrit et dûment justifiées dans le délai de mise à l'enquête auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Berne, le 20 avril 2023

OED Office des eaux et des déchets
Section eaux souterraines et sites pollués



Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Celtor SA, Ronde-Sagne 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 935, au lieu-dit: «Ronde-Sagne 1e», commune de Reconvilier.

Projet: agrandissement de l'atelier, non chauffé, à l'Ouest du bâtiment N° 1e, aménagement d'un pont-roulant et modification du terrain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: plan de quartier «CELTOR».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 19 avril 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Municipalité de Reconvilier

ABO Piscine-Patinoire

Le conseil municipal, suite à l'offre de la commune de Tramelan, propose aux habitants de Reconvilier, à titre d'encouragement aux activités sportives, l'achat d'un abonnement combiné permettant, durant la saison 2023-2024, l'accès à la piscine et à la patinoire de Tramelan aux mêmes conditions que celle offertes aux habitants du lieu. La municipalité supportera la différence de tarif.

Ainsi, il est possible de se procurer l'abo sport de Tramelan aux prix de:

Type d'abonnement	Prix
Adulte	Fr. 75.-
Couple	Fr. 130.-
AVS, Apprentis, étudiants	Fr. 40.-
Enfant (écoliers)	Fr. 10.-

Les abonnements, en nombre limité, sont mis en vente au guichet de l'administration communale de Reconvilier **du lundi 8 mai au jeudi 11 mai 2023** (offre limitée dans le temps).

Merci de bien vouloir vous munir d'une photo passeport.

Reconvilier, le 20 avril 2023

Municipalité de Reconvilier

Mise en garde à la population et aux propriétaires d'immeubles

Vous avez été ou vous serez peut-être démarchés par des artisans itinérants vous proposant leurs services pour des travaux de peinture ou d'autres travaux généraux.

Si vous êtes approchés par des artisans itinérants, nous vous conseillons de leur demander systématiquement un devis afin d'éviter un gonflement des prix au moment de payer. Nous vous suggérons aussi de demander un devis comparatif à un artisan local afin de vous assurer que l'offre proposée n'est pas surévaluée.

Nous vous donnons ces conseils aujourd'hui afin de prévenir les mauvaises surprises...

En cas de doute nous vous recommandons de vous adresser auprès de l'administration communale.

Reconvilier, le 21 avril 2023

Le Conseil municipal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le lundi 1^{er} mai 2023.

Le Fuet, le 26 avril 2023

Conseil municipal



Saules

Permis de construire délivrés entre le 01.01.2023 et le 31.03.2023

Le Conseil communal a délivré les permis de construire suivants:

- Frank Loosli Sàrl pour l'aménagement d'un dépôt pour matériaux de construction, installation d'un tunnel de stockage, pose de portes sur le hangar, installation d'un panneau publicitaire et pose d'une barrière sur les parcelles N^{os} 121 et 202 au lieu-dit Clos Chenat, Saules
- Berger Beat pour la pose d'un tunnel pour le stockage de foin et de bois sur la parcelle N^o 33 au lieu-dit Bout du Moulin, Saules
- Nussbaumer Jean pour le changement de la couleur des façades sur la parcelle N^o 201 au lieu-dit Montagne de Saules 36a, Saules
- Scheidegger Thomas pour la pose d'un tunnel pour le rangement de machines agricoles sur la parcelle N^o 4 au lieu-dit Milieu du Village, Saules

Durant la même période, la Préfecture du Jura bernois a délivré le permis de construire suivant:

- Commune mixte de Saules pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable (interconnexion Saules-Reconvilier) sur les parcelles N^{os} 15, 149, 150, 159 et 160, 2033 et 2034 au lieu-dit Les Saignes, Saules

Saules, le 26 avril 2023

Conseil communal



Seehof

Avis de construction

Requérant: M. Oliver Bürgi, Probsteberg, 2747 Seehof.

Auteur du projet: M. Reto Ingold, Theaterstrasse 15, 6003 Luzern.

Emplacement: parcelle N^o 56, au lieu-dit: «Gross-Probsteberg 7», commune d'Elay.

Projet: aménagement d'un bassin de rétention et de réserve incendie.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: surface de biotope sec potentiel.

Déroptions: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 mai 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 avril 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Mise à l'enquête d'un permis d'aménagement des eaux du ruisseau Fin sous Montoz à Sorvilier

(Procédure d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la commune municipale de Sorvilier soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ci-après. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Sorvilier

Responsable de l'aménagement des eaux: Commune municipale de Sorvilier

Cours d'eau: Ruisseau du Fin sous Montoz (10117)

Localité: Aval du Véléz à Sorvilier

Coordonnées: 2 589 875 / 1 231 710

Projet: Piège à gravier 2023

Le projet prévoit la pose d'un nouveau piège à débris flottants se composant des aménagements suivants:

- 1 peigne à débris flottants avec des poteaux métalliques;
- Dépotoir en amont du peigne pour accueillir un volume de charriage;
- Ouvrage d'entonnement avec grille pour accélérer l'écoulement vers l'entrée de la canalisation;
- Stabilisation du lit et des berges.

Le principe d'aménagement est d'éviter l'obstruction de la grille et d'augmenter la capacité hydraulique à Q100 à l'entrée du collecteur du ruisseau. En même temps, il faut permettre un charriage de temps de retour de 5 à 10 ans à transiter si possible à travers le collecteur pour atteindre la Birse.

Déroptions faisant l'objet de la requête:

- Exploitation préjudiciable (petites constructions et installations non forestières) au sens de l'art. 16 al. 1 et 2 LFo, art. 14 al. 1 et 2 OFo et art. 35 al. 1 à 3 OCFo
- Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives (art. 18 al. 1bis et 1ter, art. 21 et art. 22 al. 2 LPN et art. 12, 13 al. 3 et 17 OPN)
- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Délai de publication et de recours: du mercredi 26 avril 2023 au vendredi 26 mai 2023

Adresse de publication et de recours: Administration communale Sorvilier

Piquetage: le projet est piqueté sur le terrain

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle elles doivent être déposées dans le délai de publication et de recours fixé.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, le 24 avril 2023

III^e arrondissement d'ingénieur en chef – Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Tavannes

Inauguration de cinq nouveaux circuits découverts pour explorer Tavannes et ses environs

La Municipalité de Tavannes vous invite à la cérémonie d'inauguration des cinq sentiers de randonnée pour explorer Tavannes et ses alentours qui aura lieu le **29 avril à 11h sur la place de la gare**. La partie officielle sera suivie d'une verrée.

Ce sont plus de 26 km de sentiers de promenade désormais déclinés en cinq tours pédestres entre 3,4 km et 6,8 km qui sont proposés. Ils permettent à la population de Tavannes et au-delà de (re) découvrir le village et les différentes richesses qui la composent. Facile d'accès pour tous, ces circuits de promenade sont à vivre seul, en famille ou entre amis.

Des panneaux indicateurs sont mis en place tout au long des sentiers.

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses lors de cette inauguration ainsi que sur ces sentiers de promenade!

Tavannes, le 13 avril 2023

La commission Vie locale

Avis de construction

Requérant : M. Jesus Alvarez, Binzenweg 5, 4102 Binningen.

Auteur du projet : M. Zenel Zeneli, Rue H.-F. Sandoz 26, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'un accès à la terrasse, en remplacement de l'ancien, et pose d'un nouveau revêtement sur la terrasse du Pub Terminus, Rue H.-F. Sandoz 26 sis sur la parcelle N° 180 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural : objet C digne de protection, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat

communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 19 avril 2023

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Dérogation : art. 24 LAT

Requérant : M. Alfred Allemann, Orange 7, 2710 Tavannes.

Projet : démolition du bâtiment Orange 7a et construction d'un couvert à voitures avec terrasse en toiture, comprenant la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, en annexe du bâtiment Orange 7 ainsi que l'installation de panneaux solaires en toiture, parcelle N° 2325 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : évacuation des eaux pluviales par infiltration et pas de production d'eaux résiduaires.

Dérogation requise : à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 mai 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>

Tavannes, 19 avril 2023

Le chef des travaux publics

Démission de Monsieur Romain Voumard du Conseil municipal

Monsieur Romain Voumard en charge du dicastère Social et sécurité, a annoncé sa démission au **31 mai 2023**.

Le Conseil municipal tient à exprimer sa reconnaissance, au nom de la population de Tavannes, à Monsieur Romain Voumard pour son engagement en faveur de notre village.

Suite à cette démission, Monsieur Patrick Buri reprendra le dicastère Social et Sécurité laissé ainsi vacant.

Monsieur Voumard sera remplacé au Conseil par Madame Angela Merlino, première suppléante sur la liste « Plateforme.Socialiste », au 1^{er} juin 2023. Elle aura la charge du dicastère des Ecoles. La Municipalité lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue et se réjouit de collaborer à ses côtés.

Tavannes, le 24 avril 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : M^{me} Josiane Niklaus, Rue des Prés Bernard 7, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : M. Robin Carnal, Ruelle des Pommiers 5, 2518 Nods.

Projet : construction d'un bâtiment (poulailler et atelier de bricolage) avec panneaux solaires en toiture sur la parcelle N° 850 à la rue des Prés Bernard en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et à la step, ainsi que récupération des eaux pluviales dans une citerne enterrée. Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mai 2023 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914> Tavannes, 26 avril 2023

Le chef des travaux publics

Divers

Recrutement

Sapeurs-pompiers La Birse

Les citoyens et citoyennes des communes de Tavannes, Reconvilier, Saules et Loveresse, nés entre 1978 et 2004, sont invités à venir se présenter à la séance de recrutement des sapeurs-pompiers La Birse qui aura lieu le

Samedi 29 avril 2023 à 9h

dans les locaux du hangar des sapeurs-pompiers La Birse, Rue du Général-Voirol 2, 2710 Tavannes (Derrière l'Hôtel-de-Ville).

Tavannes, le 4 avril 2023

Commandant Patrick Buri

Par8

Assemblée des délégués du 1^{er} juin 2023 à 19h30

A la maison de paroisse de Tramelan

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre 2022 - acceptation
4. Comptes 2022 - acceptation
5. Activités du Par8
6. Informations des pasteurs
7. Parole aux délégués
8. Divers

Tavannes, le 28 mars 2023

Secrétariat général du Par8

i **informations pratiques**



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande

Calendrier des parutions 2023

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	04.05.2023	JEUDI	36	32	06.09.2023	mercredi
1	04.01.2023		SUPPRIME	19	18	10.05.2023	mercredi	37	33	13.09.2023	mercredi
2	1	11.01.2023	mercredi	20	19	17.05.2023	mercredi	38	34	20.09.2023	mercredi
3	2	18.01.2023	mercredi	21	20	24.05.2023	mercredi	39	35	27.09.2023	mercredi
4	3	25.01.2023	mercredi	22	21	01.06.2023	JEUDI	40	36	04.10.2023	mercredi
5	4	01.02.2023	mercredi	23	22	07.06.2023	mercredi	41	37	11.10.2023	mercredi
6	5	08.02.2023	mercredi	24	23	14.06.2023	mercredi	42	38	18.10.2023	mercredi
7	6	15.02.2023	mercredi	25	24	21.06.2023	mercredi	43	39	25.10.2023	mercredi
8	7	22.02.2023	mercredi	26	25	28.06.2023	mercredi	44	40	01.11.2023	mercredi
9	8	01.03.2023	mercredi	27	26	05.07.2023	mercredi	45	41	08.11.2023	mercredi
10	9	08.03.2023	mercredi	28	27	12.07.2023	mercredi	46	42	15.11.2023	mercredi
11	10	15.03.2023	mercredi	29		19.07.2023	SUPPRIME	47	43	22.11.2023	mercredi
12	11	22.03.2023	mercredi	30		26.07.2023	SUPPRIME	48	44	29.11.2023	mercredi
13	12	29.03.2023	mercredi	31		02.08.2023	SUPPRIME	49	45	06.12.2023	mercredi
14	13	05.04.2023	mercredi	32	28	09.08.2023	mercredi	50	46	13.12.2023	mercredi
15	14	13.04.2023	JEUDI	33	29	16.08.2023	mercredi	51	47	20.12.2023	mercredi
16	15	19.04.2023	mercredi	34	30	23.08.2023	mercredi	52		27.12.2023	SUPPRIME
17	16	26.04.2023	mercredi	35	31	30.08.2023	mercredi				

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25